



Pension alimentaire et habillement

Par **Merzhyn**, le **07/02/2010** à **23:20**

Bonjour,
Mon ex-femme à qui je verse une part contributive à l'entretien de nos enfants (pension qui me laisse à peine de quoi manger) refuse de laisser nos enfants prendre leurs vêtements venant de chez elle lorsque ceux ci viennent chez moi pour les milieux et fins de semaine, ainsi que pour les vacances scolaires. Je ne suis pas en mesure d'acheter des vêtements supplémentaires à mes enfants pour les périodes où ils résident chez moi. Quels recours ai-je afin d'obliger mon ex-femme à laisser les enfants prendre leurs vêtements pour venir chez moi ? Puis-je amputer la pension du montant d'achat des vêtements nécessaires à leur habillement chez moi en lui fournissant les factures en lieu et place ?
Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **07/02/2010** à **23:42**

Bonsoir,
Vous versez une pension alimentaire, cela concerne votre participation à l'hébergement, la nourriture, l'habillement....
Votre ex-épouse doit vous fournir les vêtements des enfants lorsque vous exercez votre droit de visite et d'hébergement.
Si vous pouvez discuter avec votre ex-épouse dites lui bien que les enfants n'ont pas à supporter les conséquences du divorce et qu'il faut, pour leur équilibre, éviter à tous prix ce genre de mesquineries.
Contactez votre avocat afin qu'il écrive à votre ex-épouse un courrier dans ce sens.
Bon courage.

Par **Merzhyn**, le **08/02/2010** à **18:39**

Bonjour,
Tout d'abord merci pour votre réponse.
Malheureusement les différentes tentatives de dialogue avec mon ex épouse sont restées stériles. Elle se fiche complètement de savoir si nos enfants souffrent ou non de cette situation. Mon avocat est injoignable (comme le divorce date d'avril 2009, je pense qu'il ne veut plus perdre de temps à s'occuper de moi).
Yaurait-il une autre possibilité légale pour lui faire entendre raison ?
Merci d'avance.